

Projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque

Débat public – Novembre 2020

Détermination de la zone d'implantation et prise en compte de l'environnement

Détermination de la zone d'implantation

2015 : identification d'un site propice au large de Dunkerque

Travail d'identification des sites propices à l'échelle de la façade Manche Est – Mer du Nord en 2014 et 2015

- Piloté par la direction interrégionale de la mer
- Réalisation de deux études qui visaient à :
 - Déterminer des zones propices d'un point de vue technique (quantité et qualité des vents, bathymétrie, etc.)
 - CEREMA
 - Estimer la faisabilité du raccordement électrique à terre - RTE
- Réunion de concertation avec les acteurs du territoire en février 2015

2016 : consultation pour déterminer une zone précise

Décision ministérielle en avril 2016 de lancer un 3^e appel d'offres au large de Dunkerque, sur la base d'une zone à déterminer à l'issue d'une consultation locale

Consultation menée de juin à septembre 2016

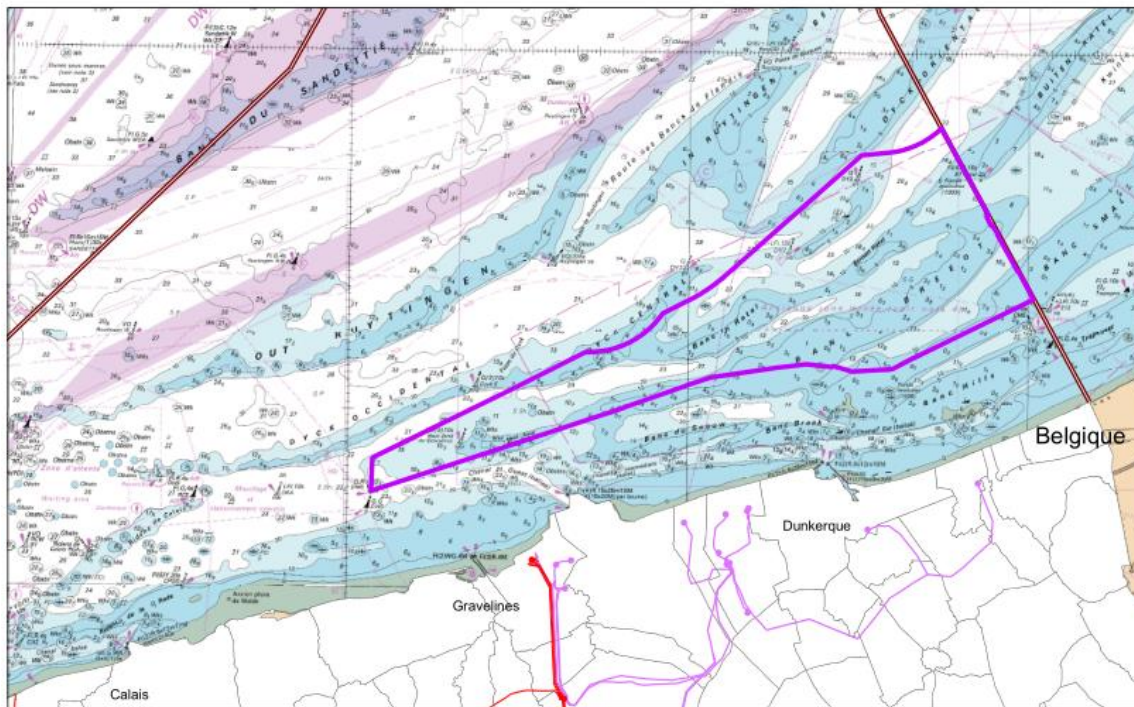
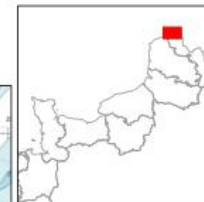
- Pilotée par le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord et le préfet de région Hauts-de-France
- Objectif de déterminer un périmètre précis pouvant accueillir un projet d'une puissance d'au moins 500 MW
- Association de l'ensemble des parties prenantes, notamment le public, les pêcheurs professionnels et les usagers de la mer

Zone d'étude soumise à la consultation en 2016



Production électrique en mer d'origine renouvelable - Analyse au large de Dunkerque

Zone d'étude soumise à la consultation



A noter que la bathymétrie, critère pris en compte lors de l'étude Cerema 'identification du potentiel technico-économique éolien en mer pose et flottant' de 2014, est définie par rapport au niveau moyen de la mer.

Ce n'est pas le cas des cartes marines figurant en fond sur la carte ci-contre et pour lesquelles il s'agit du niveau de plus basses mers en coefficient 120.



- Zone d'étude
- Réseau RTE**
- Poste**
- 225 kV
- 400 kV
- Ligne**
- 225 kV
- 400 kV
- Frontière



Présentation du dispositif de consultation

Organisation de plusieurs réunions en juin et juillet 2016 :

.28 juin 2016 avec les élus du territoire

.28 juin 2016 sur la thématique de l'environnement

.6 juillet 2016 sur la thématique de la pêche et de l'aquaculture marine

.6 juillet 2016 sur la thématique de la circulation et des usages maritimes

.12 juillet 2016 avec le public (environ 200 participants)

.Consultation du public en ligne ouverte du 1^{er} juillet 2016 au 15 août 2016 (224 avis déposés)

Enjeux identifiés lors de la consultation

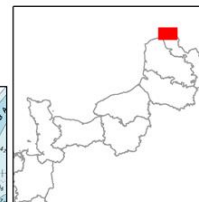
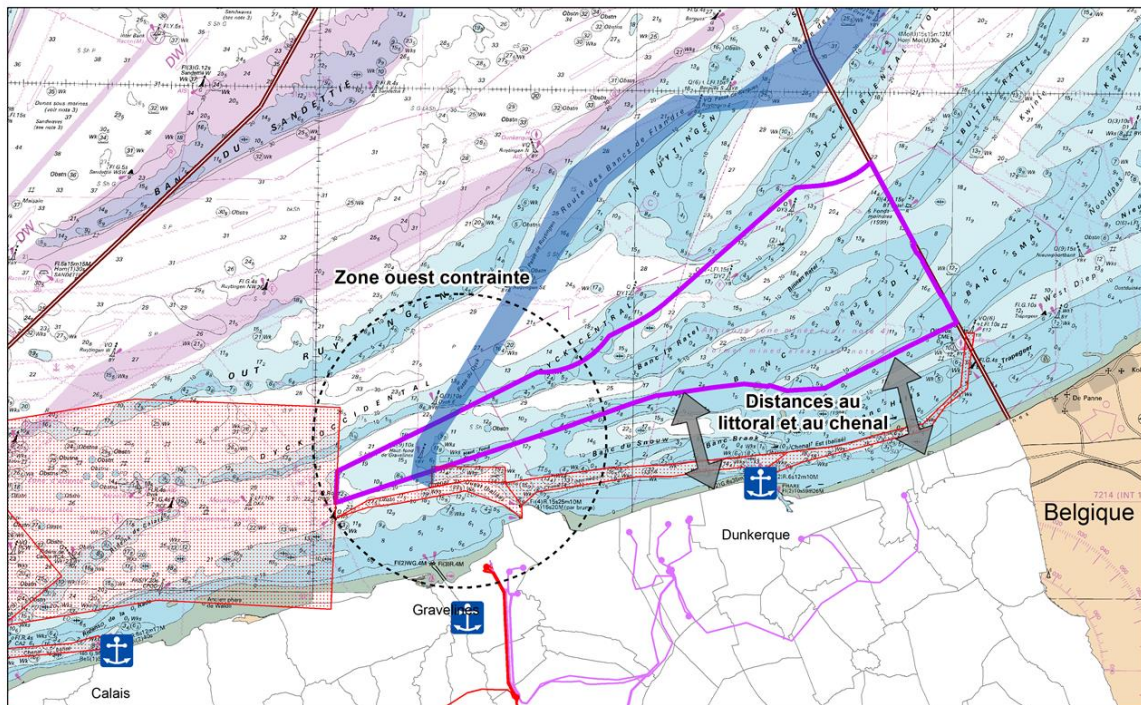
- Distance au littoral
- Préservation de la sécurité des routes maritimes aux abords de la zone
- Fonctionnement et développement du grand port maritime
- Conciliation du futur parc avec les usages et activités maritimes de la zone, en particulier la pêche professionnelle
- Prise en compte de l'existence de deux sites Natura 2000 « habitats, faune, flore » et « oiseaux »
- Préservation des paysages à l'est de Dunkerque
- Obtention de garanties quant aux perspectives de retombées économiques pour le territoire et l'emploi local
- Association des acteurs locaux au processus de dialogue concurrentiel

Représentation cartographique des principales observations



Production électrique en mer d'origine renouvelable - Analyse au large de Dunkerque

Zone d'étude soumise à la consultation - observations



A noter que la bathymétrie, critère pris en compte lors de l'étude Ceremal "d'identification du potentiel technico-économique éolien en mer posé et flottant" de 2014, est définie par rapport au niveau moyen de la mer.

Ce n'est pas le cas des cartes marines figurant en fond sur la carte ci-contre et pour lesquelles il s'agit du niveau de plus basses mers en coefficient 120.

- Zone d'étude
- Route des bancs des Flandres
- Accès aux ports
- Réseau RTE**
- Poste**
- 225 kV
- 400 kV
- Ligne**
- 225 kV
- 400 kV
- Frontière

Détermination d'une zone de moindre sensibilité

4 critères ont été pris en compte pour réduire la zone soumise à consultation :

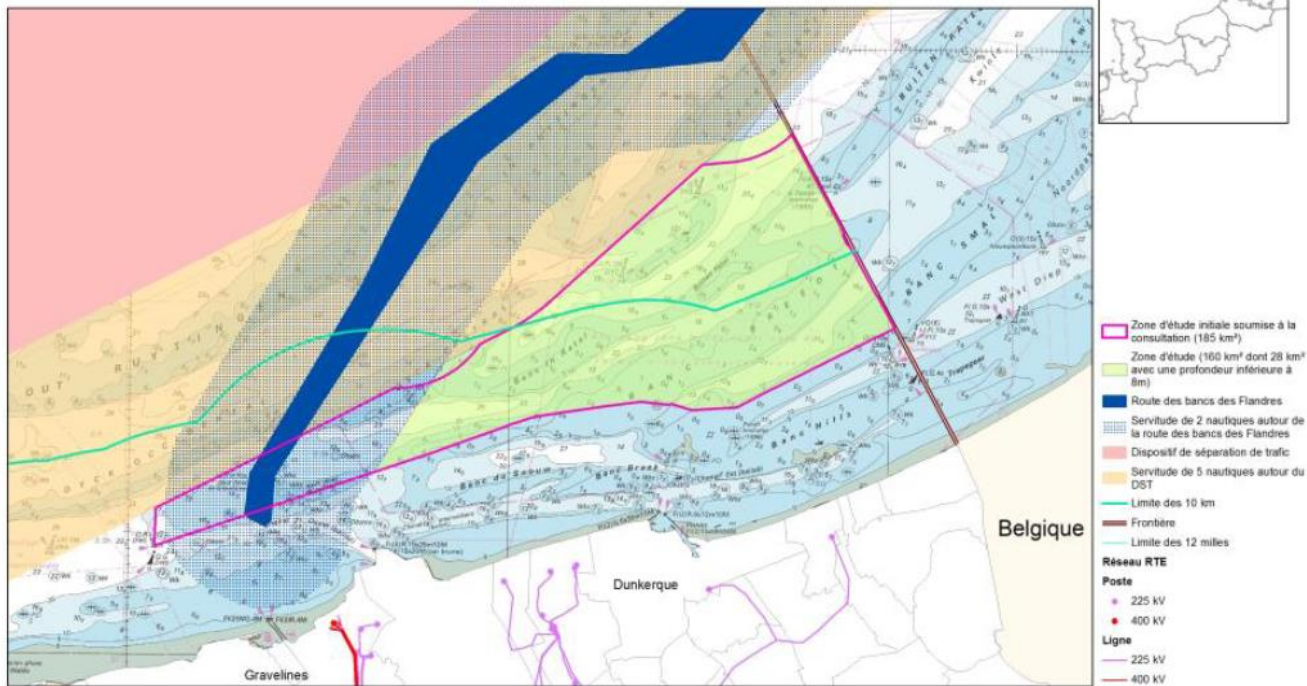
- Instauration d'une distance de sécurité de 2 nq par rapport à la route des Bancs des Flandres
- Instauration d'une distance de sécurité de 2 nq par rapport au chenal d'accès au port et à la zone d'embarquement des pilotes
- Frontière ouest matérialisée par la zone du service de trafic maritime portuaire de Dunkerque
- Éloignement à 10 km de la partie est du littoral présentant de forts enjeux paysagers

Distance de sécurité par rapport à la route des Bancs des Flandres



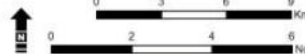
Production électrique en mer d'origine renouvelable - Analyse au large de Dunkerque

1- Servitude de la route des Bancs des Flandres



Copyrights
MEEM
Protection maritime
SICOM
SD Topoth Départements - SEIN Paris - Reproduction interdite
Projection : Lambert 93

Rédacteur : Cerema
Date : 09/2016

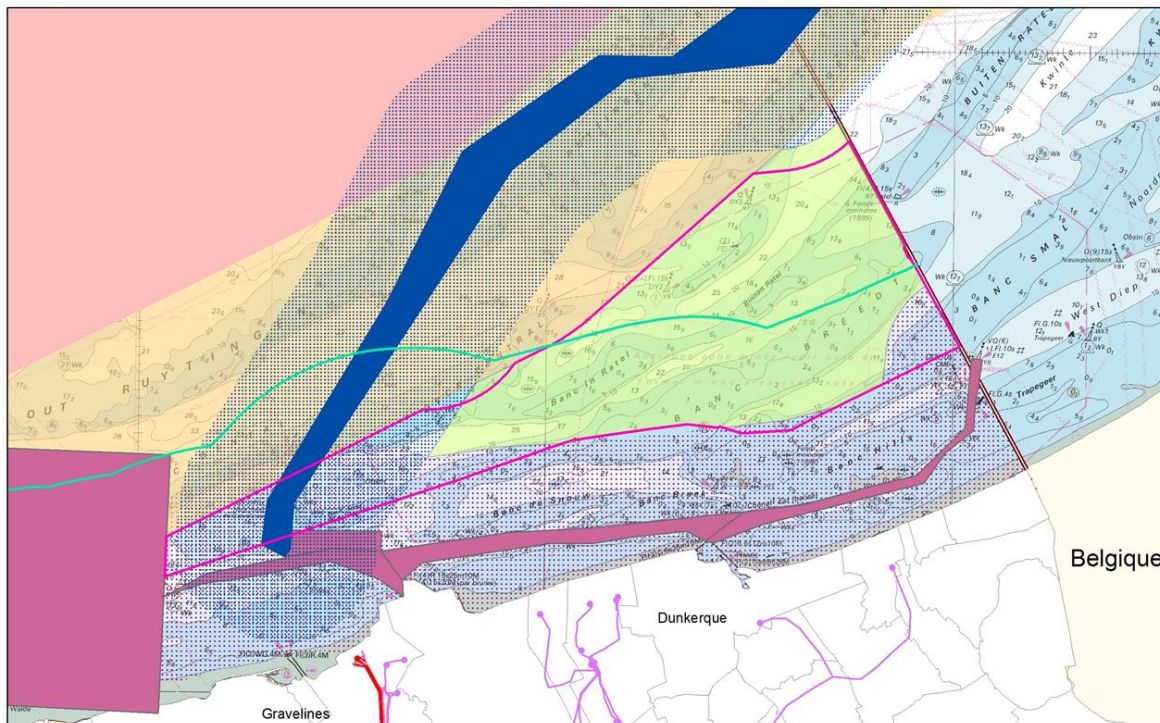


Distance de sécurité par rapport aux accès portuaires

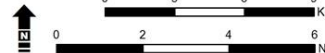


Production électrique en mer d'origine renouvelable - Analyse au large de Dunkerque

2- Servitudes de la route des Bancs des Flandres et des chenaux d'accès aux ports



- Zone d'étude initiale soumise à la consultation (185 km²)
- Zone d'étude (145 km² dont 25 km² avec une profondeur inférieure à 8m)
- Route des bancs des Flandres
- Servitude de 2 nautiques autour de la route des bancs des Flandres
- Accès aux ports
- Servitude de 2 nautiques autour des chenaux d'accès de Dunkerque
- Dispositif de séparation de trafic
- Servitude de 5 nautiques autour du DST
- Limite des 10 km
- Frontière
- Limite des 12 milles
- Réseau RTE**
- Poste**
- 225 kV
- 400 kV
- Ligne**
- 225 kV
- 400 kV

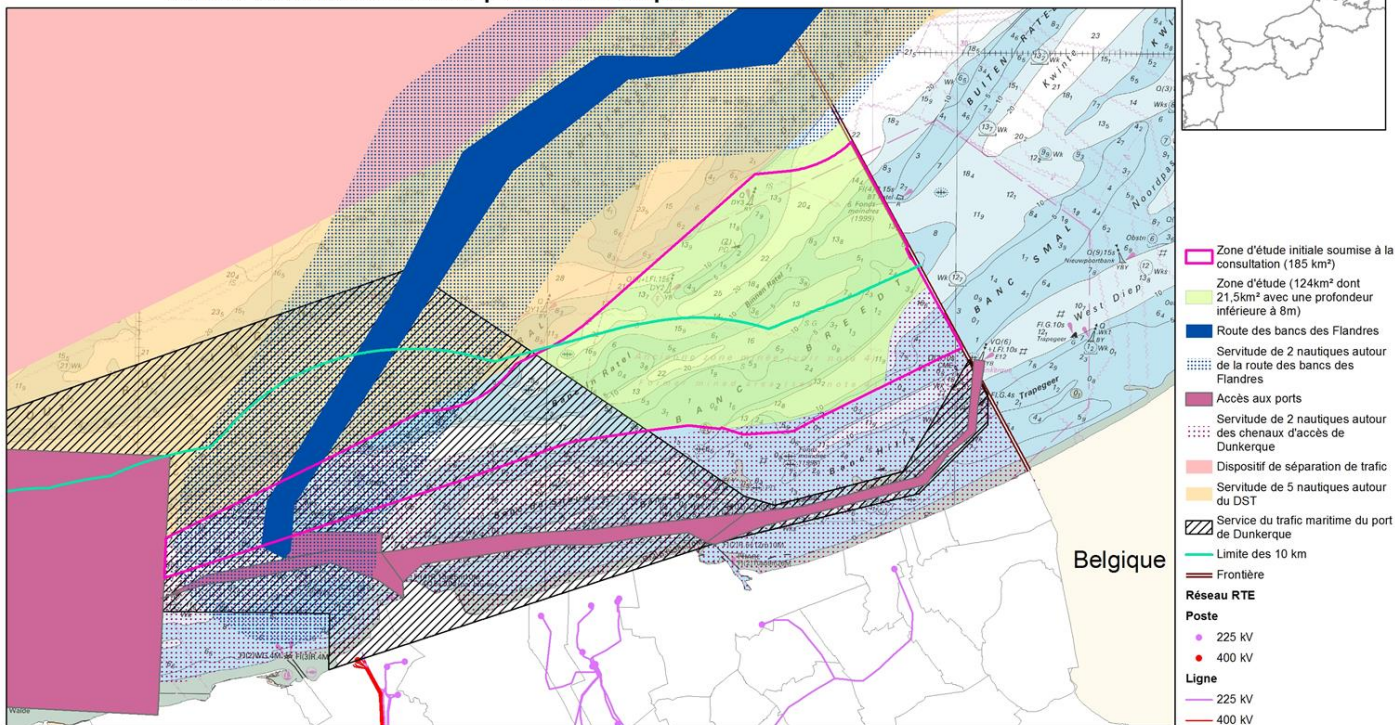


Exclusion de la zone du service de trafic maritime

Production électrique en mer d'origine renouvelable - Analyse au large de Dunkerque



Servitudes de la route des Bancs des Flandres et des chenaux d'accès aux ports
Service du trafic maritime du port de Dunkerque

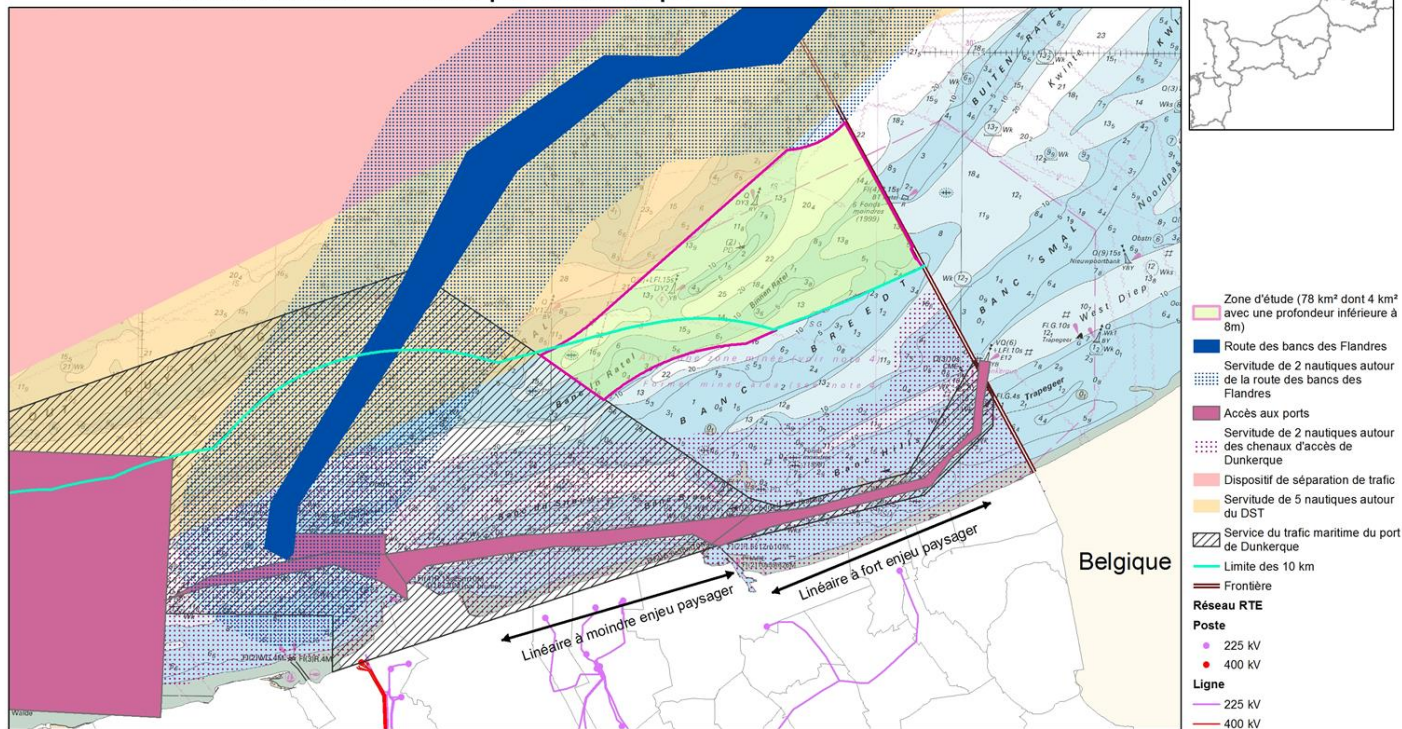


Éloignement du littoral

Production électrique en mer d'origine renouvelable - Analyse au large de Dunkerque



Servitudes de la route des Bancs des Flandres et des chenaux d'accès aux ports
Service du trafic maritime du port de Dunkerque

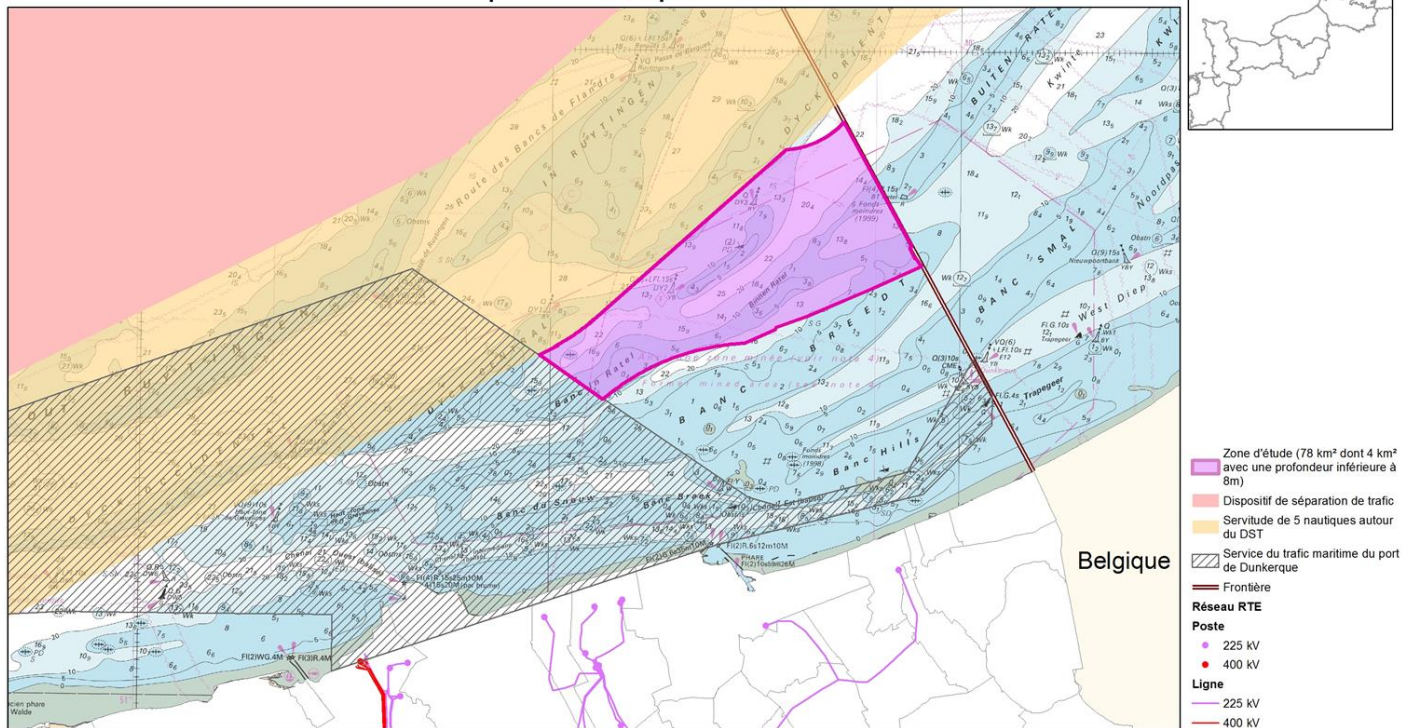


Zone de moindre sensibilité issue de la consultation

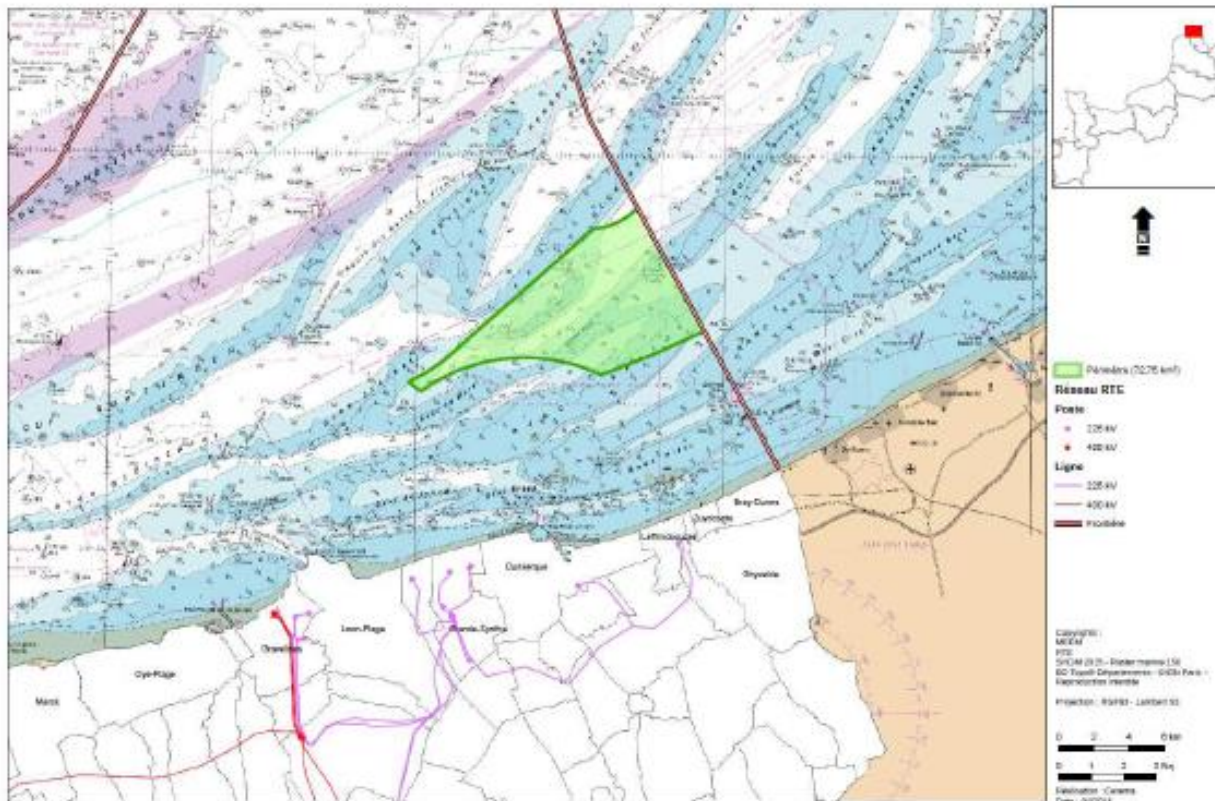
Production électrique en mer d'origine renouvelable - Analyse au large de Dunkerque



Servitudes de la route des Bancs des Flandres et des chenaux d'accès aux ports
Service du trafic maritime du port de Dunkerque



Zone définitive inscrite dans le cahier des charges de l'appel d'offres



Prise en compte de l'environnement

Critères de sélection et de notation des offres

Prix (valeur et fiabilité du tarif de référence) :

- .Valeur du tarif de référence (70 points – *notation obtenue par EMD : 35,78*)
- .Robustesse du montage contractuel et financier (10 points – *notation obtenue par EMD : 10*)

.Environnement et optimisation de l'occupation de la zone :

- .Emprise maximale de l'installation (7 points – *notation obtenue par EMD : 7*)
- .Éloignement par rapport à la côte (4 points – *notation obtenue par EMD : 4*)

.Prise en compte des enjeux environnementaux :

- .Nombre maximal d'éoliennes (4 points – *notation obtenue par EMD : 4*)
- .Montant minimum alloué aux mesures et au suivi environnementaux, hors démantèlement (5 points – *notation obtenue par EMD : 5*)

Études environnementales menées par l'État

3 campagnes pilotées par l'office français de la biodiversité en 2017 pour identifier les zones fonctionnelles, la fréquentation et la variabilité saisonnière de la présence des animaux

.Campagne par observation aérienne

-Réalisée par l'observatoire Pelagis, adossé au CNRS et à l'université de La Rochelle

-Mammifères marins et avifaune marine

.Campagne par observation nautique

-Réalisée par le groupement ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais

-Mammifères marins et avifaune marine

.Campagne par acoustique passive

~~-Réalisée par l'école nationale supérieure de techniques avancées Bretagne~~

Études environnementales menées par l'État

Les données acquises au cours des différentes campagnes ont été analysées individuellement, puis croisées pour mettre en évidence les espèces fréquentant la zone, la période de fréquentation et leur abondance

Les données acquises au cours de ces campagnes ont été transmises aux candidats lors de la procédure de mise en concurrence afin de leur permettre de prendre en compte l'environnement dès la phase de conception de leur offre

EMD, lauréat désigné par l'État à l'issue de la procédure de mise en concurrence, et RTE, maître d'ouvrage du raccordement, ont la charge de mener des études complémentaires dans le cadre des autorisations administratives dont l'obtention est obligatoire pour réaliser le projet

Merci pour votre attention